



Ilot A Lot 697, TZN
BP 5888 - Nouakchott
Tel 45 29 69 08- 36 19 00 00
www.afecrim.com
e-mail afecrim@gmail.com
Nouakchott Mauritanie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

AGENCE NATIONALE

TADAMOUN

MOHAMED EL MOUSTAPHA MOHAMED

Expert Comptable

Juillet 2018



Ilot A Lot 697 Tevragh Zeïna
BP 5888 Téléphone 45.29.69.08
afecrim@gmail.com

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2018

A Messieurs les Administrateurs de

*L'Agence Nationale TADAMOUN de la lutte contre les
séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de la lutte
contre la Pauvreté*

1. En exécution de la mission de Commissariat aux Comptes confiée par le ministre des finance et en application des articles 23 et 24 du décret n°2013-048 portant création de TADAMOUN et fixant les règles de son fonctionnement, nous avons procédé à la révision des états financiers de l'Agence Nationale TADAMOUN de la Lutte contre les Séquelles de l'esclavage, de l'Insertion et de la lutte contre la Pauvreté pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
2. L'établissement de ces états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.
3. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (I.S.A) et aux normes généralement admises en Mauritanie. Ces normes imposent de planifier et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les pièces justificatives des montants et des informations contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble.
4. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.
5. Les états financiers ci joints faisant apparaître un total bilan de 3 305 156 338 MRU, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en la circonstance.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

6. Sur la base des diligences que nous avons effectuées, nous certifions que les états financiers de l'Agence Nationale TADAMOUN de la lutte contre les séquelles de l'Esclavage, de l'Insertion et de la lutte contre la Pauvreté pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière, des opérations réalisées en cours d'exercice, et des changements intervenus dans cette situation pour l'exercice clos à cette date.

OPINION SUR LES ETATS CERTIFIES DES DEPEPENSES

7. A l'issue de nos travaux, nous sommes d'avis, que les états certifiés des dépenses s'élevant à 88.817 728 MRU pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018, ont été appuyés par des pièces justificatives suffisantes et probantes et correctement établies conformément aux règles comptables en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le 25 Juillet 2019

Mohamed El Moustapha Mohamed Mahmoud

Expert Comptable



ETATS FINANCIERS

II. ETATS FINANCIERS

2.1. BILAN – ACTIF

ACTIF	Brut	Amort.& Provis	Net 31/12/18	Net 31/12/17
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles	510 599 718	515 955	510 083 763	421 733 398
. Emplois définitifs exercices antérieurs	421 108 508		421 108 508	367 791 219
. Emplois définitifs de l'exercice (déficit)	88 817 728		88 817 728	53 317 289
. Logiciels et applications informatiques	673 482	515 955	1 189 436	624 890
Immobilisations corporelles	23 632 851	21 491 055	2 141 796	10 865 797
. Matériel de transport	5 945 389	5 945 389	-	2 848 536
. Matériel de bureaux & Informatique	9 592 450	8 615 948	976 502	3 911 542
. Autres immobilisations	8 095 012	6 929 718	1 165 294	4 105 720
Immobilisations mises en concessions	2 568 406 530		2 568 406 530	2 147 243 614
. Accueil et assistance	293 794 238		293 794 238	263 697 073
. Aménagement barrages et réserves	521 942 393		521 942 393	435 599 411
.Constructions et équipements	1 289 767 302		1 289 767 302	1 074 805 078
. Autres immobilisations	462 902 596		462 902 596	373 142 051
Total Actif Immobilisé	3 102 639 098	22 007 009	3 080 632 089	2 579 842 809
Valeurs réalisables et disponible	188 520 912		188 520 912	507 669 901
. Fournisseurs débiteurs	135 632 669		135 632 669	53 522 030
. Personnel et comptes rattachés	753 591		753 591	812 223
. Etat	-		-	-
. Débiteurs divers	135 000		135 000	0
. Banques	51 517 868		51 517 868	452 801 935
. Caisse	481 785		481 785	533 714
Comptes d'attente et de régularisation	36 003 336		36 003 336	36 003 336
.Dépenses programme LEHDADE	36 003 336		36 003 336	
TOTAL GENERAL	3 327 163 347	22 007 009	3 305 156 338	3 123 516 047

2.1. BILAN – PASSIF

PASSIF	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Fonds de dotation	3 231 442 282	2 939 336 601
.Etat	3 107 673 225	2 336 026 368
.Direction du budget	123 769 058	603 310 233
Report à nouveau	-	-
.Report à nouveau	-	-
Résultat Net	-	-
.Résultat net en attente d'affectation	-	-
.Résultat net de l'exercice	-	-
Total (Situation nette)	3 231 442 282	2 939 336 601
Dettes à court terme	73 714 056	184 179 446
.Fournisseurs et comptes rattachés	56 973 559	144 220 290
. Personnel et comptes rattachés	896 000	77 500
. Etat et autres collectivités publiques	13 736 422	37 651 284
.Sécurité sociale et autres organismes	2 108 074	2 230 372
.Créditeurs divers	-	-
Comptes d'attente et de régularisation	-	-
TOTAL GENERAL	3 305 156 338	3 123 516 047

2.3. COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
Achats et variations des stocks	1 542 478	2 063 657
Eau et électricité	104 295	202 564
Carburant et lubrifiant	310 523	431 034
Dotation carburant	218 880	218 820
Fournitures Informatique et bureaux	908 780	1 211 239
Charges externes liées à l'investissement	4 329 462	4 306 868
Locations et charges locatives	2 940 000	2 952 000
Entretien des bâtiments	1 385 462	1 354 868
Entretien et réparations du matériel	4 000	
Charges externes liées à l'activité	1 923 071	2 184 235
Réceptions	-	-
Téléphone et internet	684 028	917 294
Consultants permanents	1 229 683	1 232 789
Frais bancaires	9 360	34 152
Charges et pertes diverses	1 417 920,0	1 015 920,0
Frais conseil d'administration	1 417 920,0	1 015 920,0
Frais du personnel	70 315 993	77 501 155
Salaires et appointements	66 134 655	73 531 070
Allocations de congés	2 677 417	3 129 485
Primes et gratifications	1 096 000	840 600
Indemnités départ à la retraite	407 921	-
Dotations aux amortissements et provisions	9 288 805	4 219 154
Dotations aux amortissements	9 288 805	4 219 154
TOTAL DES CHARGES	88 817 728	91 290 989

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits divers	0	37 973 700
Ventes des appels d'offres	0	16 723 700
Don Snim	0	21 250 000
Déficit	88 817 728	53 317 289
TOTAL GENERAL	88 817 728	91 290 989

NOTES EXPLICATIVES

III- NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS

NOTE 01 : PRESENTATION DE L'AGENCE TADAMOUN & PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

A- PRESENTATION DE TADAMOUN

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes sociaux de l'Etat mauritanien, l'Agence Nationale TADAMOUN de la lutte contre les séquelles de l'Esclavage, de l'Insertion et de la lutte contre la Pauvreté a été créé par décret n°2013-048 du 28 mars 2013.

L'Agence TADAMOUN est chargée de :

- (i) Identifier et proposer en concertation avec les autres acteurs dans le domaine, les programmes de nature à éradiquer les séquelles de l'esclavage et assurer leur exécution ;
- (ii) Assurer la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'insertion des réfugiées rapatriées dans la vie active ;
- (iii) Promouvoir et mettre en œuvre, notamment dans le cadre du Cadre Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), des programmes visant à l'éradication de la pauvreté.

L'Agence TADAMOUN peut exercer les droits reconnus à la partie civile relativement aux faits constituant une infraction poursuivie et réprimée suivant les dispositions de la loi 2007-048 du 03 septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes.

PRESENTATION DE TADAMOUN

B- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE TADAMOUN

1. ORGANNISATION DE L'AGENCE

L'Agence TADAMOUN est un établissement public à caractère administratif doté de l'autonomie administratif et financière.

1.1 Le Conseil d'administration

L'Agence est administrée par un conseil d'administration (CA) dont le Président et les membres sont nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable et qui en est l'organe délibérant.

Le CA délibère notamment sur les questions suivantes :

- Le programme d'action annuel et pluri annuel,
- Le budget prévisionnel ;
- Le rapport annuel du commissaire aux comptes ;
- L'organigramme, le statut du personnel, l'échelle de rémunération, le manuel des procédures de l'agence TADAMOUN.
- La nomination aux postes de directeurs de département et aux postes assimilés et la révocation desdits postes sur propositions du Directeur Général ;
- L'acquisition et l'aliénation des biens mobiliers et immobiliers ;
- La création d'antennes régionales, départementales ou communales sur le territoire national.

1.2 Le Comité de gestion

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité de Gestion comprenant obligatoirement les représentants des ministères chargés de l'Intérieur, des Finances, des Affaires économiques et de l'Emploi.

1.3 La tutelle

L'Agence TADAMOUN est placée sous la tutelle de la présidence de la République. A cet effet, l'autorité de tutelle exerce les pouvoirs d'autorisation, d'approbation de suspension ou d'annulation des délibérations du CA portant sur :

- Le programme d'action annuel et pluri annuel ;
- Le budget prévisionnel ;
- Le rapport annuel et les comptes de fin d'exercice ;
- Les échelles de rémunération et le statut du personnel ;
- L'acquisition et l'aliénation des biens immobiliers ;
- Et la création d'antennes régionales, départementales ou communales sur le territoire national.

Elle dispose en outre du pouvoir de substitution telle que prévus par l'ordonnance 90-009 du 04 avril 1990 portant statut des établissements publics à caractère administratif et des sociétés à capitaux publics. A cet effet, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont transmis à l'autorité de tutelle sous huitaine. Sauf opposition de la tutelle dans un délai de 15 jours, ils sont exécutoires.

1.4 L'organe Exécutif

L'organe Exécutif de l'Agence comprend un Directeur Général nommé en conseil de Ministres et ayant rang et avantages de Ministre, assisté d'un Secrétaire Général nommé dans les mêmes conditions et de 5 Départements.

Le Directeur Général est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion de l'Agence conformément à sa mission sous réserve des pouvoirs reconnus au CA. Il prépare le programme d'action annuel et pluri annuel, le budget prévisionnel, le compte d'exploitation et le bilan de fin d'exercice.

Il exerce l'autorité sur l'ensemble du personnel de l'Agence, qu'il nomme et révoque conformément à l'organigramme et dans les formes prévues par le statut du personnel.

Il est l'ordonnateur du budget de l'Agence et veille à sa bonne exécution ; il gère le patrimoine de l'organisme.

Il peut déléguer au personnel placé sous son autorité le pouvoir de signer tous ou certains actes d'ordre administratif.

1.5 Régime Administratif

Le personnel de l'Agence est régi par un statut inspiré du statut de la fonction publique et du code du travail et approuvé par le Conseil d'Administration.

A cet effet, les départements composant l'agence sont les suivants :

- Direction de la Comptabilité et finances ;
- Direction Administrative et Juridique ;
- Direction de la Modernisation et de L'insertion ;
- Direction des projets Sociaux ;
- Direction des Projets et Infrastructures.

Les Départements sont structurés en services, l'Agence est également pourvue de services régionaux.

L'Agence est pourvue d'une commission spéciale des marchés, celle- ci est restée inopérante et les marchés sont approuvés au niveau de la commission des marchés des secteurs de souveraineté.

1.6 Régime Financier

Les ressources budgétaires de l'Agence proviennent :

- des subventions provenant du budget général de l'état et des autres collectivités publiques ;
- des fonds d'aides extérieures ;
- des emprunts ;
- des recettes et produits divers ;
- des dons et legs.

Les dépenses de l'agence sont en général celles en rapport avec ses missions notamment :

- les dépenses de fonctionnement ;
- et les dépenses d'équipement.

Le budget prévisionnel de l'agence est préparé par le Directeur Général et soumis au CA pour examen et approbation, il est ensuite transmis à l'autorité de tutelle pour approbation au plus tard le 15 décembre de l'année précédant l'exercice budgétaire n -1. L'exercice budgétaire et comptable de l'agence commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

La comptabilité de l'agence est tenue suivant les règles et dans les formes de la comptabilité générale telles que prévues par le plan comptable national.

1.7 Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes de l'agence est nommé par le Ministre en charge des Finances, il a pour mission de vérifier les livres, les caisses et le portefeuille de l'agence et de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires, des bilans et des comptes.

A cet effet, l'inventaire, le bilan et les comptes de chaque exercice doivent être mis à la disposition du commissaire aux comptes au plus tard 3 mois avant la réunion du CA consacrée à ces documents.

Sur la base de ces documents le commissaire aux comptes établit, à l'attention du Conseil d'administration, un rapport dans lequel il rend compte du mandat qui lui a été confié et signalé le cas échéant les irrégularités et inexacititudes qu'il aurait relevées.

2. Principes Comptables appliqués

Les comptes TADAMOUN sont tenus et présentés conformément aux prescriptions du Plan Comptable Mauritanien.

Les conventions comptables de base retenues pour la présentation des états financiers en fin d'exercice sont :

- La continuité de l'exploitation ;
- La stabilité de l'unité monétaire ;
- La permanence des méthodes ;
- L'indépendance des exercices ;
- La prudence ;
- La non compensation;
- L'importance relative.

Les principales méthodes comptables appliquées pour l'enregistrement des opérations et la présentation des comptes sont les suivants :

(i) Unité Monétaire :

Les états financiers sont exprimés en ouguiya (MRU).

Les transactions en monnaies étrangères sont constatées selon le cours d'utilisation.

Les créances et les dettes sont converties au cours du jour de clôture de l'exercice.

(ii) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition.

L'amortissement commence à partir de la date mise en service, en fonction de la durée de vie estimée du bien concerné.

La durée de vie des immobilisations est en général conforme aux standards en la matière et se décline comme suit :

-Matériel de transport	04 ans
-Matériel informatique	05 ans
-Matériel et Mobilier de bureau et logement	05 ans

ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

NOTE 02 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Ainsi qu'il est mentionné dans le troisième paragraphe de notre rapport d'audit, notre examen a été effectué en observant les normes de révision de la fédération Internationale des Experts Comptables(IFAC) en la matière et a comporté le contrôle exhaustif des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après quelques commentaires concernant l'application de certaines de ces vérifications.

- Immobilisations

Nous avons analysé et vérifié la réalité des acquisitions de l'exercice à travers l'examen et le contrôle des pièces justificatives (marchés, factures, bons de commande, bons de livraison et PV de réception).

- Banques

Nous avons reçu les relevés détaillés des mouvements intervenus, au 31/12/2018, pour le compte BCM.

Nous avons confronté les relevés aux données comptables de l'agence.

Nous avons rapproché les soldes bancaires avec ceux dégagés dans les livres de l'institution.

- Fonds de Financement

Nous avons procédé au contrôle des financements mobilisés par l'analyse des comptes et l'examen des rapports financiers.

- Charges de Fonctionnement

Nous avons procédé au contrôle exhaustif des dépenses engagées durant l'exercice pour nous assurer de :

- ✓ la réalité de la dépense
- ✓ l'autorisation de la dépense
- ✓ bien - fondé de la dépense
- ✓ l'imputation correcte

- Relevés des dépenses

Nous avons procédé à la vérification de tous les relevés de dépenses.

Nous avons examiné l'ensemble des dépenses effectuées au 31/12/2018, et ce en procédant à tous les contrôles et vérifications que nous avons jugés nécessaires en la circonstance (sur le plan justification, autorisation...)

LES COMPTES DE L' ACTIF

- Évaluation du Système de Contrôle Interne

Nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne et des procédures administratives, comptables et financières en vigueur à la date de notre intervention.

Nous avons à ce titre procédé à une appréhension globale des procédures en vigueur et réalisé un certain nombre de tests nous permettant de nous assurer de la bonne compréhension du système.

Les conclusions des travaux d'appréciation du système de contrôle interne sont consignées dans un chapitre séparé intitulé « note sur le contrôle interne »

1. LES COMPTES DE L'ACTIF

NOTE 03 : IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2018, les immobilisations s'établissent à valeur nette de MRU :

2 991 814 360 contre 2 526 525 521 en 2017. Elles se détaillent comme suit :

	Rubriques	2018	2017
2000	Immobilisations des résultats des exercices précédents	421 108 508	367 791 219
2009	Frais immobilisés	157 526	624 890
21	Immobilisations corporelles	2 141 796	10 865 797
22	Immobilisations mises en concession	2 568 406 530	2 147 243 614
	Totaux	2 991 814 360	2 526 525 521

NOTE 03-1 : Immobilisations Corporelles

Au 31 décembre 2018, les immobilisations corporelles s'établissent à la valeur nette de MRU : 2 141 796 contre 10 865 797 en 2017. Elles se détaillent comme suit :

	Immobilisations corporelles	2 018	2 017
215	Matériel de transport	0	2 848 536
216	Matériel de bureau et informatique	976 502	3 911 542
218	Autres immobilisations	1 165 294	4 105 720
	Total 21	2 141 796	10 865 797

NOTE 03-2 : Immobilisations mises en concession

Au 31 décembre 2018, les immobilisations mises en concession s'établissent à la valeur de MRU : 2 568 406 530 contre 2 147 243 614 en 2017. Elles se détaillent comme suit :

	Immobilisations mises en concession	2018	2017	Variations
220	Accueil et assistance	293 794 238	263 697 073	30 097 165
221	Amen-Barrages/Réserves	521 942 393	435 599 411	86 342 982
222	Diverse Immobilisations mises en Concession	1 289 767 302	1 074 805 078	214 962 224
224	Matériel d'exploitation	219 599 652	158 582 918	61 016 734
225	Immobilisations animales	29 296 000	29 296 000	0
226	Equipements	139 593 825	118 826 579	20 767 246
227	Equipements cédés	74 413 119	66 436 554	7 976 565
	Total 22	2 568 406 530	2 147 243 614	421 162 916

NOTE 04 : VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLE

Les valeurs réalisables et disponibles sont de MRU : 224 524 249 au 31/12/2018 contre 543 673 238 en 2017 et se détaillent comme suit :

Rubriques	2018	2017
Fournisseurs locaux	6	1 009 395
Fournisseurs retenues de garantie	138 135	
Fournisseurs Avances accordées	135 494 528	52 512 635
Personnel et comptes rattachés	753 591	812 223
Débiteurs divers	135 000	
Disponible (Banques et Caisse)	51 999 653	453 335 649
Comptes d'attente et de régularisation	36 003 336	36 003 336
Totaux	224 524 249	543 673 238

NOTE 04-1 : Valeurs Disponibles

Le poste "Disponibilité" accuse au 31 décembre 2018 un solde débiteur de MRU : 51 999 653 contre 453 335 649 en 2017 et se détaillant comme suit :

Comptes	2018	2017	Variations
BCM compte MRU 3002108	51 501 629	299 616 471	-248 114 842
Générale Banque Mauritanie	16 239	16 239	
Compte Trésor N°430300815		147 078 142	-147 078 142
Compte Trésor N°430300475		6 091 082	-6 091 082
Caisse	481 785	533 714	-51 929
Totaux	51 999 653	453 335 649	-401 335 996

Les comptes du trésor sont transférés par note N°018/0097 du 02/01/2019 à RACHAD.

LES COMPTES DU PASSIF

LES COMPTES DU PASSIF**NOTE 05 : 1. Fonds de Dotation**

Les fonds de dotation s'élèvent au 31 décembre 2018 à MRU : 3 231 442 282 contre 2 339 336 601 en 2017 et s'analysent comme suit :

Rubriques	2018	2017
Fonds dotation Etat	3 107 673 225	2 881 449 014
Direction Générale du Budget	123 769 058	57 887 587
Totaux	3 231 442 282	2 939 336 601

NOTE 06 : Dettes à Court Terme

La rubrique «Dettes à court terme» s'élèvent au 31 décembre 2018 à MRU : 73 714 056 contre 186 069 745 en 2017 et s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Fournisseurs et comptes rattachés	28 813 739	112 576 008
Fournisseurs retenues de garantie	28 159 821	33 534 581
Personnel et comptes rattachés	896 000	77 500
Etat et autres collectivités publiques	13 736 422	37 651 284
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 108 074	2 230 372
Totaux	73 714 056	186 069 745

NOTE 6-1 : Etat et autres Collectivités publiques

La rubrique «Etat et autres collectivités publiques» s'élèvent au 31 décembre 2018 à MRU : 13 736 422 contre 37 651 284 en 2017 et s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Retenues IMF, IRF et CF	2 795 183	6 464 050
ITS	1 542 835	1 033 654
TVA	9 398 404	30 153 580
Totaux	13 736 422	37 651 284

NOTE 6-2 : Sécurité sociale et autre organismes

La rubrique «Sécurité sociale et autres organisme» s'élèvent au 31 décembre 2018 à MRU : 2 108 074 contre 2 230 372 en 2017 et s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
CNSS	400 413	398 173
CLR	-	204 483
CNAM	1 707 662	1 627 717
Totaux	2 108 074	2 230 372

LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

3/ LES COMPTES DE GESTIONNOTE 08 : Charges de l'exercice

La rubrique «Charges de l'exercice» s'élève au 31 décembre 2018 à MRU : 88 618 597 contre 91 290 989 en 2017 et s'analyse comme suit :

Libellé	2018	2017	Variations	%
Achats et variation des stocks	1 542 478	2 063 657	-521 180	-25%
Charges externes liées à l'investissement	4 329 462	4 306 868	22 594	1%
Charges externes liées à l'activité	1 923 072	2 184 235	-261 164	-12%
Charges et pertes diverses	1 417 920	1 015 920	402 000	40%
Frais du personnel	70 315 993	77 501 155	-7 185 162	-9%
Dotations aux amortissements et provisions	9 089 674	4 219 154	4 870 520	115%
Total	88 618 597	91 290 989	- 2 672 391	-3%

NOTE 08-1 : Achats d'approvisionnement non stockés

Les «Achats d'approvisionnement non stockés» totalisent au 31 décembre 2018 un solde de MRU : 1 542 478 contre 2 063 657 en 2017 et sont relatifs aux consommables informatiques et autres matières et fournitures.

Libellé	2018	2017	Variations	%
Consommation Eau	104 295	202 564	-98 269	-49%
Consommation Électricité	310 523	431 034	-120 512	-28%
Dotation Carburant	218 880	218 820	60	0%
Fournitures de Bureaux	908 780	1 211 239	-302 459	-25%
Total	1 542 478	2 063 657	- 521 180	-25%

NOTE 08-2 : Charges Externes liées à l'investissement

Les «Charges externes liées à l'investissement» s'élèvent au 31 décembre 2018 à MRU : 4 329 462 contre 4 306 868 en 2017 et l'analyse du poste se présente comme suit :

Libellé	2018	2017	Variations	%
Locations et charges locatives	2 940 000	2 952 000	-12 000	-0.4%
Entretiens et Réparations	1 385 462	1 354 868	30 594	2%
Autres Entretiens et Réparations	4 000		4 000	#DIV/0!
Total	4 329 462	4 306 868	22 594	1%

NOTE 8-3 : Charges Externes liées à l'Activité

Les « Charges externes liées à l'activité » s'élèvent au 31 décembre 2018 à MRU : 1 923 072 contre 2 184 235 en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017	Variations	%
Téléphone, internet	684 029	917 294	- 233 266	-25%
Consultants permanents	1 229 683	1 232 789	-3 106	-0.3%
Frais bancaires	9 360	34 152	-24 792	-73%
Total	1 923 072	2 184 235	- 261 164	-12%

NOTE 8-4: Charges et Pertes Diverses

Le poste Charges et pertes diverses s'élève au 31 décembre 2018 à MRU : 1 417 920 contre 1 015 920 en 2017.

Libellé	2018	2017	Variations	%
Frais du conseil d'administration	1 417 920	1 015 920	402 000	40%
Total	1 417 920	1 015 920	402 000	40%

NOTE 8-5 : Frais de Personnel

Le poste « Frais de personnel » s'élèvent au 31 décembre 2018 à MRU : 70 315 993 contre 77 501 155 en 2017 représentants les salaires et appointements.

Libellé	2018	2017	Variations	%
Salaires et appointements	66 134 655	73 531 070	-7 396 415	-10%
Allocations de Congés	2 677 417	3 129 485	-452 068	-14%
Primes et gratifications	1 096 000	840 600	255 400	30%
Indemnités de Départ à la Retraite	407 921		407 921	
Total	70 315 993	77 501 155	- 7 185 162	-9%

NOTE 8-6 : Amortissements

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à MRU : 9 089 674 en 2018 contre 4 219 154 en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017	Variations	%
Logiciels et applications informatiques	174 659	48 591	126 068	259%
Matériel de transport	2 848 536	750 368	2 098 168	280%
Matériel de bureaux et informatique	3 029 447	1 878 708	1 150 739	61%
Autres immobilisations	3 037 032	1 541 487	1 495 545	97%
Total	9 089 674	4 219 154	4 870 520	-115%

L'augmentation des dotations de l'exercice 2018 par rapport à celui de 2017 est due à la constatation des régularisations des amortissements des exercices de 2013 à 2016.

NOTE 15 : Comptes de Produits

Aucun produit n'a été constaté au 31 décembre 2018 contre 37 973 700 MRU en 2017 et s'analyse comme suit :

Libellé	2018	2017
Ventes dossiers Appels d'offres	0	16 723 700
Don SNIM	0	21 250 000
Total	-	37 973 700

NOTE SUR LE CONTROLE INTERNE

C- NOTE SUR LE CONTRÔLE INTERNE

1. Le système comptable

(i) Les charges immobilisées des exercices précédents pour un montant de 421 781 990 MRU. Il s'agit réellement des déficits des exercices précédents 2013 à 2017.

(ii) Nous avons relevé au compte 48 : dépenses à régulariser et dont le solde débiteur est de 36 003 336 MRU représentant les dépenses du programme LEHDADE en 2015. Ce poste n'a pas évolué au cours des exercices 2016 à 2018. Une décision doit être prise pour l'affectation de son solde, il s'agit d'un compte d'attente à régulariser.

2. Le système administratif, organisationnel et de contrôle interne

2.1 Au niveau administratif et organisationnel

Comme nous l'avons signalé dans nos rapports d'audit, l'article 4 du décret créant l'agence lui confère le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) ; elle est ainsi placée sous la tutelle du Ministère Secrétaire Général de la présidence, qui dispose de ce fait, des pouvoirs classiques de tutelle sur les EPA. Elle est dirigée par un conseil d'administration comprenant un président et des membres. Le directeur Général de l'agence a rang et avantages de ministre.

De notre point de vue le décret créant l'agence comporte les contradictions suivantes :

-Il n'est pas normal qu'un ministre soit sous la tutelle d'un autre Ministre,

-Ayant rang d'un Ministre, le directeur général ne doit pas être présidé dans le cadre du CA, par une personnalité de rang inférieur. Dans la pratique, il s'agit de conseils de surveillance présidés soit par les premiers responsables eux-mêmes (CSA, CDH, BCM, Zone franche de Nouadhibou) soit par des parlementaires (CDD).

-un responsable ayant rang de ministre ne doit pas être nommé en conseil des ministres.

Comme souligné dans nos précédents rapports, nous recommandons de corriger rapidement cette irrégularité qui revêt un caractère réglementairement adaptant le décret créant l'agence aux règles administratives en vigueur en RIM.

2.2. Au niveau du contrôle interne nous avons relevé quelques défaillances qui se traduisent par un certain nombre de remarques relevées à l'examen de quelques dossiers :

- (a) Malgré la baisse du poste dettes à court terme qui passe de 184 179 446 MRU en 2017 à 73 714 056 MRU en 2018, nous recommandons le règlement des dettes sous bonne date afin d'éviter des arriérés en présence d'une trésorerie oisive.
- (b) Nous maintenons notre remarque de 2017 sur le procès-verbal d'arrêté de caisse à la fin de l'exercice, il doit être exprimé en billets et pièces de banque et signé par une commission dont un membre est externe à la direction de la Comptabilité et des Finances.
- (c) Les fonds reçus en 2017 et 2018 ont été comptabilisés en fonds de dotation malgré qu'il s'agit d'une subvention, nous recommandons d'ouvrir un compte subvention pour loger ces fonds et constater en contre partie des quotes-parts au niveau des comptes de produits.
- (d) Les droits des congés du personnel au 31/12/2018 ne sont pas provisionnés, nous recommandons le calcul de ces droits et de constater la provision, pour appliquer le principe de séparation des exercices.